



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire, imposée à tous les agents publics, bouleverse les règles de la complémentaire santé et de la prévoyance avec un contrat collectif unique auprès d'AXA-Intérieure, et une logique de rentabilité qui laisse de côté les principes de solidarité.

Cette réforme s'appliquera à tous les agents du ministère de la justice à compter du 01 OCTOBRE 2025

CE QU'IL FAUT RETENIR

	CONTRAT SANTÉ	CONTRAT PRÉVOYANCE
CARACTERE DU CONTRAT	OBLIGATOIRE dès le 1/10/2025 (Sauf dispense selon décret du 22.04.2022)	FACULTATIF
BENEFICIAIRES	Agents actifs, magistrats, apprentis,	Agents actifs, magistrats, apprentis
PARTICIPATION DE L'ÉTAT	50 % du coût du panier de soins de base +5 €/mois si au moins 1 option souscrite	7 euros/mois par agent
AFFILIATION	- Pour les agents déjà clients "Intérieure" ils devront mettre à jour leur dossier via mail reçu d'Intérieure - Sur nouvelle inscription pour tous les autres agents*. *Automatique au forfait de base en cas d'absence de réponse	- Automatique pour les agents déjà clients "Intérieure" - Sur inscription pour les autres agents



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

RÉSILIATION DE VOTRE ANCIENNE MUTUELLE

➡ **Si vous étiez déjà chez Intérieure** : pas de démarche à faire

➡ **Si vous étiez chez un autre organisme** : vous devez résilier vous-même votre contrat. Un kit est à votre disposition sur le site Interiale afin de résilier votre ancienne mutuelle.

QUELLE GARANTIE ET À QUEL PRIX ?

Un simulateur est mis en place par "Interiale" pour estimer le montant mensuel de vos cotisations selon plusieurs critères: âge, situation familiale, niveau de garanties souhaité et revenus: <https://simulateur-sante-justice.interiale.fr/>

CALENDRIER DES DÉMARCHES À NE PAS RÂTER

➡ **A partir du mois de Juin 2025**, la DPJJ adressera à chaque agent, un mail d'information comportant le lien d'adhésion en ligne. **Sans réponse à ce mail, l'adhésion sera automatique au forfait santé de base sans option, ni ayants droit!**

➡ **Plusieurs Webinaires d'information sont proposés (Replay disponible via l'Intranet) :**

3 juin à 10h	10 juin à 14h	11 juin à 10h
---------------------	----------------------	----------------------

LA CGT PORTE D'AUTRES EXIGENCES !

- Une prise en charge à 100 % des cotisations santé et prévoyance par l'État employeur, comme dans le privé
- Un véritable accompagnement RH sur les démarches à effectuer
- Le libre choix du contrat et de l'organisme
- Une participation financière de l'employeur pour les retraités et les ayants droit
- Une complémentaire santé réellement solidaire, universelle et non lucrative.
- Un pilotage démocratique par les agents et leurs représentants
- Prise en compte de la pénibilité et des risques professionnels avec une surcomplémentaire.